



Note d'information relative à l'offre d'obligations subordonnées à 1 ou 3 ans émises par la coopérative Vent d'ENFAN

Le présent document a été établi par Vent d'ENFAN SC, numéro d'entreprise : 0762.650.127, dont le siège social est établi Rue du Petit Bioleux, 24 à 4122 Neupré.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 12 juin 2025.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance finale et à payer un coupon annuel. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Les principaux risques commerciaux et opérationnels de la coopérative Vent d'ENFAN qui a des activités d'animation/sensibilisation et des activités d'investissement dans l'éolien via des filiales (plus précisément via une société d'exploitation dans laquelle elle détient une participation financière, la société CondrEole qui gère un parc éolien à Engis) sont majoritairement liés à l'activité de génération d'électricité via des éoliennes et aux projets de nouveaux parcs éoliens à étudier (avec de gros frais en amont sans certitude sur l'issue et la faisabilité finale de construction du parc éolien). Les risques principaux sont donc liés actuellement à la filiale
---	---

	CondrEole, société d'exploitation dans laquelle Vent d'ENFAN détient 20% du capital. Les principaux risques sont : • la survenance d'aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent) durant une longue période, et partant une perte de rentabilité de CondrEole (qui diminuerait ensuite ses distributions à Vent d'ENFAN), • une fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité de la société d'exploitation. Les certificats verts sont attribués en fonction de la production d'électricité mais leur prix est lié aux conditions du marché et sont dès lors variables. De plus, l'attribution de ceux-ci est soumise à des décisions politiques et leur nombre pourrait ainsi être sujet à des modifications substantielles dans le futur, • des catastrophes naturelles, telles que les inondations, les tremblements de terre et/ou d'autres phénomènes naturels susceptibles d'endommager les éoliennes ou d'autres installations du projet ou de temporairement perturber leur fonctionnement, pouvant avoir un impact négatif sur les activités et les résultats financiers de CondrEole, et donc indirectement de Vent d'ENFAN. Les risques précités sont mitigés par la coopérative via un suivi assidu de la santé financière et des résultats de CondrEole. Son budget est adapté pour anticiper les éventuels mouvements de perte importante de production d'énergie et la coopérative suit de près le marché des énergies. Par ailleurs, ces risques, bien que la coopérative n'ait pas toujours un contrôle dessus vu leur nature, sont aussi mitigés par le fait que (i) la récente crise énergétique a mis en avant le besoin du secteur de l'énergie de maîtriser le prix de l'énergie et (ii) pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe en 2030 il va y avoir un besoin croissant d'énergie renouvelable (ce que produit la filiale CondrEole dans laquelle Vent d'ENFAN a investi). Concernant les risques liés au lancement de nouveaux projets et les coûts initiaux importants, la coopérative veillera à toujours bien étudier les projets et tentera de se lancer dans ceux qui ont des chances importantes d'aboutir.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Une partie des revenus de Vent d'ENFAN issue de la redistribution de dividendes d'une société d'exploitation d'éoliennes est liée à l'octroi de certificats verts. Un risque existe que le soutien public au secteur éolien diminue ou soit stoppé dans un contexte de baisse des prix de l'électricité ou s'il y a une crise économique ou pour d'autres raisons. Dans ce cas, les revenus de la filiale et donc de Vent d'ENFAN seront impactés à la baisse.

	Pour mitiger ce risque, les décisions des pouvoirs publics sur les soutiens au secteur des énergies renouvelables et l'anticipation des mécanismes sont suivis de près par la coopérative.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Au sein de la coopérative où le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit, il y a un risque d'essoufflement des membres, de manque de compétences appropriées au sein du Conseil d'administration ou de manque d'investissement et de suivi dans la gestion de la coopérative. Le Conseil d'administration de Vent d'ENFAN est composé actuellement de 9 personnes. Tous les administrateurs proviennent d'horizons variés et ont dès lors des compétences et expertises complémentaires pour assurer la gestion de l'entreprise. Par ailleurs, les tâches sont dûment réparties et partagées pour être confiées toujours à au moins 2 membres, ceci pour assurer la continuité de gestion en cas d'absence d'un coopérateur. Risque de mésentente au niveau de la gestion de CondrEole, société de gestion du parc, et dont la Coopérative est actionnaire au niveau de 20%. A noter qu'aucun actionnaire n'est majoritaire. Le Conseil d'administration de CondrEole est composé de 3 administrateurs dont 1 désigné par la coopérative.
Autres risques :	Aucun.

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Petit Bioleux 24 4122 Neupré Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative agréée CNC et entreprise sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0762.650.127
1.4 Site internet	https://ventdenfan.be/
2. Activités de l'émetteur	Vent d'ENFAN poursuit la finalité coopérative de développement du secteur des énergies renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (U.R.E.) et entend promouvoir les valeurs suivantes : • impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables de manière à assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie, en particulier en participant à la gestion et à

	l'exploitation de celles-ci au niveau local, • réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et dans l'U.R.E., • inciter ses associés à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie. La coopérative agréée comme entreprise sociale cherche à favoriser la participation citoyenne dans des projets locaux, démocratiques et éducatifs. Plus généralement, elle veut favoriser le développement économique local par la création d'emplois dans le développement durable. A ce jour, elle a investi dans une société d'exploitation CondrEole qui gère un parc de 5 éoliennes à Engis (elle détient 20% de son capital, soit une participation financière de 412.300€). La coopérative a aussi une participation financière de 1.000€ dans la coopérative Cociter, fournisseur wallon d'énergie renouvelable. Vent d'ENFAN n'est pas vouée principalement à l'enrichissement de ses associés, lesquels ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité. Que ce soit dans l'exercice de ses activités propres ou le choix et la gestion de ses participations financières, la coopérative cherche donc à générer de manière équilibrée des profits économiques pour ses membres et des bénéfices environnementaux et sociaux.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.ALTER détient 29,7% du capital de la coopérative au 30/04/2025.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	W.ALTER a consenti un prêt total de 300.000€ à la coopérative le 30/09/2021 d'une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt de 5%. Il y a eu un premier versement de 270.000€ le 22/12/2021 et un second de 30.000€ le 5/05/2023. La coopérative peut rembourser anticipativement le prêt chaque 30/09.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La coopérative est actuellement administrée par 9 administrateurs personnes physiques : Jean Chisogne, Françoise d'Arripe, Alain David, Marie Lachaussée, Pierre Latin, Julie Sauvage, Florian Etienne, Michel Thomas et Jean-Michel Ludovicy.
5.2 Identité des membres du comité de	Il n'existe pas de comité de direction.

direction.	
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Il n'y a pas de personne déléguée à la gestion journalière.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Mandat gratuit pour les administrateurs, conformément à l'article 13 des statuts de la coopérative.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au 4° n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes pour la coopérative Vent d'ENFAN actuellement mais deux vérificateurs aux comptes qui sont coopérateurs et pas membres du Conseil d'administration.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes de la coopérative au 31/12/2023 et au 31/12/2024 tels qu'approuvés par l'assemblée générale sont joints à la présente note. Précisons que les comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire. Ils ont fait l'objet d'une vérification par deux coopérateurs qui ne sont pas administrateurs.
2. Fonds de roulement net.	Le fonds de roulement net (= actifs circulants de– dettes à courts terme de) au 30/04/2025 s'élève à 830.874,72€ (947.412,78 € - 116.538,06€).
3.1 Capitaux propres.	Les capitaux propres au 30/04/2025 s'élèvent à 709.174,71€. Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la

	proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour Vent d'ENFAN, il est de 52,11% au 30/04/2025. Plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante.
3.2 Endettement.	L'endettement de la coopérative s'élève à 635.000€ au 30/04/2025.
3.3 Date prévue du break-even.	Atteint à fin 2024.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1.000€
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun
1.4. Destinataires de l'offre	L'offre est réservée aux personnes physiques et morales inscrites sur le registre des actionnaires de Vent d'ENFAN en date du 12 juin 2025.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	450.000€
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	13/06/2025
3.2 Date de clôture de l'offre.	12/09/2025
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	30/09/2025
4. Règle de vote et majorité spéciale (le cas échéant).	Il n'y a pas de droit de vote attaché aux obligations.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	Conformément à l'article 12 des statuts de Vent d'ENFAN : la société est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres minimum, qui doivent être actionnaires et dont 2 au moins des actionnaires de classe A (garants), (actuellement 9 administrateurs)

	- la durée du mandat d'administrateur est fixée par l'assemblée générale entre 2 et 4 ans (réélection possible), - la présence la plus équilibrée des deux sexes au sein du Conseil est souhaitée et encouragée (actuellement 9 administrateurs : 3 femmes et 6 hommes), et - les administrateurs sont révocables par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix, sans motivation requise mais à charge de le faire valider lors de l'assemblée générale suivante.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers arrivés. Sur demande, le souscripteur obligataire est mis sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des souscriptions. Les éventuels versements sont remboursés immédiatement si la souscription est mise en liste d'attente.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Le projet de la coopérative avec la présente note est de se financer auprès de ses coopérateurs en dettes pour la continuité de ses activités. Elle a un besoin de trésorerie dû au retard qu'a pris le projet d'éoliennes de sa filiale CondrEole. Le retard dans le chantier des éoliennes à Engis a entraîné un retard de réalisation de chiffre d'affaires de CondrEole et ses indicateurs de santé financière. De ce fait, l'indicateur du DSCR (taux de couverture de la dette) de CondrEole n'est pas suffisant pour autoriser les paiements d'intérêts dus sur les prêts consentis par Vent d'ENFAN et les remboursements de capital dus à Vent d'ENFAN aux dates pressenties. Dès que CondrEole pourra payer les sommes dues à Vent d'ENFAN, la coopérative retrouvera une situation de trésorerie adéquate. Vent d'ENFAN suit la situation financière de CondrEole de près. Dans l'attente de la réception des sommes dues par CondrEole, la présente levée de fonds a pour objectif de se financer auprès des
--	--

	coopérateurs en prêts pour : • rembourser l'actuel prêt de la coopérative envers W.ALTER, investisseur public, de manière anticipée. Le capital restant dû du prêt envers W.ALTER s'élève à 300.000€ au jour de la présente note, • rembourser des obligations émises en 2021 par la coopérative et arrivant à échéance en octobre 2025 pour un montant de 100.000€ (obligations à 4 ans), et • constituer un fonds de roulement d'environ 50.000€ pour les besoins de la coopérative. Les obligations qui seront souscrites seront remboursées par Vent d'ENFAN grâce aux produits financiers attendus suite au remboursement des prêts que la coopérative a concédé à sa filiale CondrEole. Les intérêts payés par CondrEole permettront de financer le paiement des intérêts aux détenteurs d'obligations et le remboursement à l'échéance de leurs obligations.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Il n'y a pas d'autres sources de financement pour le projet spécifique de remboursement anticipé du prêt de W.ALTER.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Non-applicable car pas d'autres sources de financement.
4. Pour plus d'information, notez que le budget 2025 de la société est disponible sur demande expresse à l'adresse de contact mentionnée dans la présente note.	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Obligations subordonnées
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Obligations à 1 an (225 coupures) ou à 3 ans (225 coupures)
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	1.000€
3. Date d'échéance.	Remboursement de l'entièreté du capital à

	terme soit le 30 septembre 2026 pour les obligations à 1 an et le 30 septembre 2028 pour les obligations à 3 ans
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Emprunt subordonné, donc en cas d'insolvabilité remboursement en avant dernier, juste avant le capital. Toutes les émissions d'obligations subordonnées passées, présentes, et futures viennent à rang égal « <i>pari passu</i> » entre elles.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les obligations subordonnées sont nominatives et cessibles à d'autres personnes répondant aux conditions pour qualifier de destinataires de l'offre (voir Partie III, A., point 1.4. de la présente note).
6. Taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Taux d'intérêt brut de 3%.
8. Date de paiement de l'intérêt.	Versement de l'intérêt chaque année le 30 septembre, après retenue du précompte mobilier légal.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30% est retenu à la source sur les intérêts. Précisons qu'une exonération pour les premiers 200€ d'intérêts versés par une entreprise agréée entreprise sociale (ce qui est le cas de Vent d'ENFAN) existe au jour de la présente note.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à info@ventdenfan.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
Droit applicable au produit financier	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge
Autres	Compte bancaire : IBAN BE02 0689 4013 5040 Site internet : www.ventdenfan.be Email : info@ventdenfan.be